

Mars 2012

Gestion de fortune privée



© 2011 Gardiner Finance LLC



PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ

La société Gardiner Finance LLC a été créée en Mai 2003 et installée à Genève afin d'y exercer l'activité de conseiller en organisation patrimoniale. Le choix de Genève s'est imposé par ses infrastructures et le tissu économique composé des banques, avocats, notaires et gérants de fortune qui font de cette ville une place financière de renom et la capitale mondiale de la gestion de fortune privée.

Gardiner Finance LLC apporte des services de gestion de patrimoine en Europe dans les domaines des services à l'investisseur privé disposant

d'un minimum de 50.000 € de patrimoine, soit à gérer, soit à recentrer avec une délocalisation légale des actifs: ouverture de compte non-résident avec carte de crédit, audit et équilibrage de patrimoine, gestion de fortune en banque privée genevoise, conseils d'investissements avec diversification et dynamisation des actifs, assurance de portefeuille, réduction des risques par l'utilisation de fonds non corrélés aux marchés financiers, optimisation juridique et fiscale de l'investisseur européen à partir de 250.000 € d'actifs.



© Corbis 2003

L'impact de la crise financière

L'investisseur doit prendre du recul rapport à la crise financière qui a affecté les patrimoines. Il doit revoir sa façon de composer un portefeuille patrimonial et les actifs investis.

Les obligations seront remplacées par des fonds non-corrélés qui présentent un rendement positif constant depuis la fin des années 90 dans toutes les conditions de marchés.

Ce type d'actifs supprime les inconvénients des obligations: rendements faibles, modifications de ratings, variations de cours, crise des obligations.

Cette classe d'actif permet de bénéficier d'un rendement régulier sans période de baisse et constituera une base solide.

Les autres classes d'actifs

Une fois la base du portefeuille sécurisée avec un choix de fonds non-corrélés, des fonds en actions internationales seront choisies sur les marchés en croissance.

Les marchés UE doivent être évités car négatifs sur le moyen terme compte tenu de la crise de l'Euro. Le Japon est dans une spirale déflationniste associée à une crise de société, outre le désastre du séisme et ses conséquences dramatiques.

Les Etats-Unis ont une économie qui se redresse plus vite que prévu, au détriment de l'UE, en panne de croissance.

Sur un plan global, les fonds en actions investis dans la recherche minière de métaux précieux produisent des rendements plus élevés grâce à la hausse de l'or, avec une forte diversification.

Les pays émergents en pointe sont à l'heure actuelle: l'Inde, la Chine, l'Indonésie, la Thaïlande et le Brésil. Ces pays allient une forte croissance et un faible endettement public, ainsi qu'une faible corrélation avec les Etats-Unis sur un plan économique. Dès lors, ils produisent des rendements substantiels dans les fonds en actions.

LA PARTIE SÉCURITÉ DU
PORTEFEUILLE SERA
CONSTITUÉE DE FONDS
NON-CORRÉLÉS QUI
REPLACERONT LES
OBLIGATIONS ET LEURS
VARIATIONS EN CAS DE
CRISE FINANCIÈRE.

CETTE CLASSE
D'ACTIFS SERA UNE
BASE SOLIDE POUR UN
PATRIMOINE PRIVÉ.

LA SITUATION À LA FIN DE L'ANNÉE 2011

La crise des marchés financiers d'août dernier a rappelé de mauvais souvenirs aux investisseurs. Cependant, on est loin de l'ampleur de la crise de 2008. Des corrections sont à craindre dans un marché marqué par une forte volatilité dans les semaines et les mois à venir.

L'investisseur privé qui aura suivi nos conseils de diversification vers des fonds peu corrélés aux marchés n'a pas été impacté par cette nouvelle crise. Celle de la zone euro est plus sérieuse que prévue même si de bonnes décisions ont été prises. Mais les problèmes structurels demeurent ainsi que la dette des pays de la zone euro et la situation en Grèce, gouffre financier qui semble sans fonds.

autres pays du sud, Espagne, Italie et Portugal sont à leur tour menacés alors que la France est dans le collimateur des agences de notation sur la pérennité de son triple A.

La solution à la crise de l'euro, de la zone euro et des pays de l'UE pour l'investisseur privé: la délocalisation des patrimoines financiers vers la Suisse, et le Franc suisse comme devise de référence, volontairement dévaluée par la Banque Nationale suisse afin de tenter de garder un cours acceptable, 1,20 CHF pour 1 EUR, signe des temps incertains et troublés. La délocalisation des actifs patrimoniaux est légale, elle protégera les patrimoines contre l'euro et la fiscalité de l'épargne qui est orientée à la hausse.

LES ÉTATS-UNIS
REDEVIENNENT UN
MOTEUR DE
CROISSANCE ET
L'UE EST EN PANNE.
LES INVESTISSEURS
DOIVENT S'ADAPTER
À CETTE SITUATION
QUI IMPACTE LES
MARCHÉS
FINANCIERS PAR LES
AGENCES DE
NOTATION DE
CRÉDIT AINSI QUE
PAR LA CRISE DE
L'EURO.

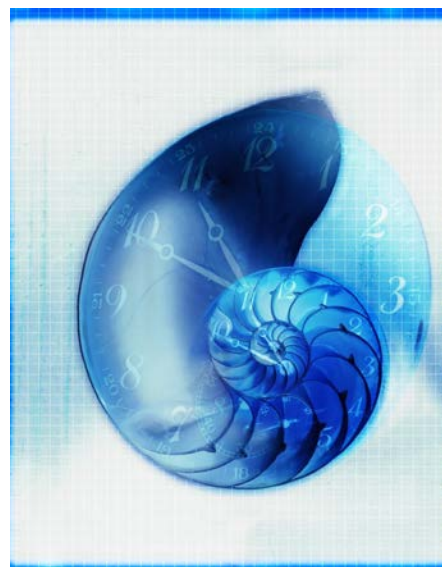
Une nouvelle vision des marchés financiers

La crise financière a généré une crise économique. Malgré les mesures prises afin de sauver le système bancaire au niveau international, la situation n'est pas égalitaire. Les États-Unis reviennent plus vite que prévu dans l'économie et distancent l'Europe qui pourrait être touchée par une récession et la déflation, plombée par les problèmes de l'euro.

L'UE est en panne de croissance et le chômage augmente (La France atteint les 10%). La crise de la devise européenne menace la zone Euro, répartie de manière irrégulière puisque tous les États membres n'en font pas partie.

Ces éléments économiques influencent les indices financiers et les marchés financiers ont des rendements positifs (États-Unis) ou négatifs (Europe) avec des périodes de volatilité fortes entrecoupées de périodes haussières. Il convient donc d'observer avec attention les marchés à comportement positifs et à délaissier ceux qui, comme le CAC 40 sont dans le rouge sur des périodes de plusieurs mois et stagnent aux alentours des 3.000 points.

Des produits financiers existent pour se démarquer des marchés financiers et retrouver la confiance: les fonds non-corrélés.



© Corbis 2003

Investissements financiers



© 2011 Gardiner Finance LLC



OBTENIR PLUS POUR LE MÊME PRIX

La situation très volatile des marchés financiers impose à l'investisseur un nouveau comportement. Une vision partielle présenterait des conclusions erronées alors que le gain de productivité en période de crise peut être obtenu en faisant appel à un effet de levier de bon aloi pour les investissements soigneusement sélectionnés.

Cet effet de levier permet de bénéficier d'une augmentation des actifs investis, tout en augmentant la partie « conservatrice » et en réduisant la partie « croissance », plus risquée, tout en encaissant des rendements substantiels dans toutes les conditions de marchés.

Les actifs « conservateurs » seront l'or conservé sur un compte métal précieux en

banque, valeur refuge absolue sans risque de défaut, dont la hausse des cours montre une hausse sur 10 ans (18% par an en EUR; 22% par an en USD) les obligations de grandes sociétés cotées, avec des notations de crédit en baisse mais des rendements en hausse et pour compléter le tout, des fonds non corrélés aux marchés en actions et en obligations.

A partir d'un investissement minimum de 300.000 EUR, l'effet de levier est supérieur à 60% et le rendement moyen annuel dépasse les 10% sans risque de baisse. La partie « croissance », plus risquée, sera constituée d'un portefeuille dynamique d'actions USA produisant des rendements appréciables sur une base mensuelle.

L'APPLICATION D'UN

EFFET DE LEVIER

PERMET DE

DÉMULTIPLIER LES

INVESTISSEMENTS

DANS DES

PROPORTIONS

RAISONNABLES.

IL DEVIENT POSSIBLE

D'AUGMENTER LA

PARTIE

« CONSERVATRICE »

TOUT EN

BÉNÉFICIAIRE DE

RENDEMENTS

SUBSTANTIELS.

Un exemple d'effet de levier

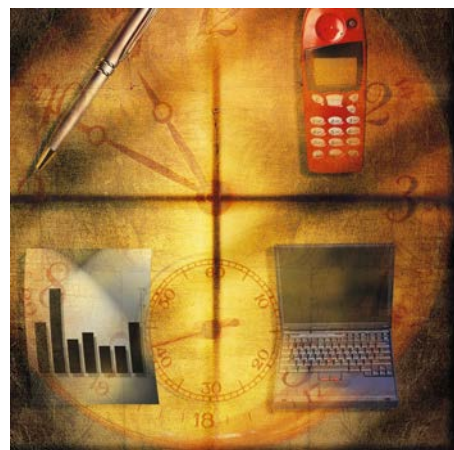
Pour cet exemple, l'investisseur dispose de 300.000 EUR et à un profil « conservateur » amplifié par la volatilité des marchés et les perspectives d'une récession dans l'UE, avec délocalisation des actifs à Genève, en toute légalité et transparence:

◆ Bilan de départ:	300.000 EUR
◆ Achat d'or:	300.000 EUR
◆ Ligne de crédit:	(195.000) EUR
◆ Obligations:	70.000 EUR
◆ Fonds non corrélés:	60.000 EUR
◆ Actions USA:	45.000 EUR
◆ Liquidités:	20.000 EUR

Le nouveau bilan est de 495.000 EUR d'actifs financiers, soit +65% dès le début de l'investissement.

Le rendement est de 18% par an en moyenne pour l'or; 9% par an pour les obligations (Coupon) et 15% à l'échéance; 10 à 12% par an pour les fonds non corrélés.

Le rendement des actions US est variable, mais on peut en tirer un rendement positif dans toutes les conditions de marchés par le trading.



© Corbis 2003

LE PATRIMOINE PRIVÉ

Notre mission débute par l'écoute de l'investisseur, de son expérience, de ses attentes et objectifs en fonction de la situation familiale et professionnelle.

Le profil est défini afin de cibler la tolérance aux risques inhérents aux marchés financiers.

L'allocation d'actif est répartie en fonction du montant disponible et des objectifs de rendements. Le choix de la juridiction d'investissement est possible, Genève ou Luxembourg. A partir

de 250.000 € d'actifs, un fonds dédié de droit luxembourgeois permet une gestion à Genève ou Luxembourg assorti d'une optimisation juridique et fiscale à base d'assurance vie UE.

La première étape de la reprise en main du patrimoine est un audit permettant de faire le point en mettant en évidence les atouts et les faiblesses. Cette action permet un recentrage du patrimoine selon plusieurs hypothèses.

L'impact de la crise financière

L'investisseur doit prendre du recul rapport à la crise financière qui a affecté les patrimoines. Il doit revoir sa façon de composer un portefeuille patrimonial et les actifs investis.

Les obligations seront remplacées par des fonds non-corrélés qui présentent un rendement positif constant depuis la fin des années 90 dans toutes les conditions de marchés.

Ce type d'actifs supprime les inconvénients des obligations: rendements faibles, modifications de ratings, variations de cours, crise des obligations.

Cette classe d'actif permet de bénéficier d'un rendement régulier sans période de baisse et constituera une base solide.

Les autres classes d'actifs

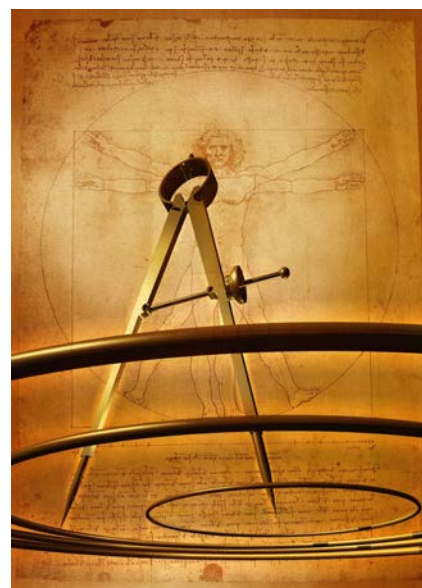
Une fois la base du portefeuille sécurisée avec un choix de fonds non-corrélés, des fonds en actions internationales seront choisies sur les marchés en croissance.

Les marchés UE doivent être évités car négatifs sur le moyen terme, ainsi que les Etats-Unis. Le Japon est dans une spirale déflationniste associée à une crise de société, outre le désastre du séisme et ses conséquences dramatiques.

Sur un plan global, les fonds en actions investis dans la recherche mi-

nière de métaux précieux produisent des rendements plus élevés grâce à la hausse de l'or, avec une forte diversification.

Les pays émergents en pointe sont à l'heure actuelle: l'Inde, la Chine, l'Indonésie, la Thaïlande et le Brésil. Ces pays allient une forte croissance et un faible endettement public, ainsi qu'une faible corrélation avec les Etats-Unis sur un plan économique. Dès lors, ils produisent des rendements substantiels dans les fonds en actions.



© Corbis 2003

LA PARTIE SÉCURITÉ DU
PORTEFEUILLE SERA
CONSTITUÉE DE FONDS
NON-CORRÉLÉS QUI
REPLACERONT LES
OBLIGATIONS ET LEURS
VARIATIONS EN CAS DE
CRISE FINANCIÈRE.

CETTE CLASSE D'ACTIFS
SERA UNE BASE SOLIDE
POUR UN PATRIMOINE
PRIVÉ.

GENÈVE PLACE FINANCIÈRE EUROPÉENNE

GENÈVE EST UNE PLACE
FINANCIÈRE
EUROPÉENNE D'UNE
GRANDE
CONFIDENTIALITÉ AINSI
QUE LA CAPITALE
MONDIALE DE LA
GESTION DE FORTUNE
PRIVÉE AVEC 27% DE
LA FORTUNE MONDIALE
SOUS GESTION.
LA CRISE DE LA ZONE
EURO POSE LA
QUESTION DE LA
DÉLOCALISATION DES
ACTIFS FINANCIERS ET
LE CHOIX DU FRANC
SUISSE COMME DEVISE
DE RÉFÉRENCE.

Genève est le leader mondial de la gestion de fortune privée avec 27% des actifs sous gestion. Ceci n'est pas un effet du hasard mais du tissu économique de la place financière fait de banques, de fiduciaires, d'avocats, de notaires, de conseillers financiers et de gérants de fortunes. Une main d'œuvre internationale hautement qualifiée complète l'environnement économique.

Genève compte 140 banques, la plupart privée, dont 60 étrangères. Le niveau de service s'applique aux investisseurs privés à partir de 50.000 €, quel que soient les nationalités et

les pays de résidences concernés. Le savoir-faire des banques de Genève est sans égal au sein d'une grande confidentialité, d'une stabilité politique et monétaire remarquables. La Suisse a été moins impacté par la crise que l'UE et l'économie se porte bien avec un taux de chômage très faible.

Les portefeuilles patrimoniaux sont gérés selon les mandats définis par les clients. Ils bénéficient d'une maturation basée sur le moyen et long terme ainsi que sur la diversification des classes d'actifs, élément primordial de la sécurité financière.

Le choix d'une juridiction d'investissement

Genève est un choix de juridiction d'investissement judicieux de par sa stabilité politique et monétaire au cœur de l'Europe mais en dehors de l'UE. Les accords bilatéraux rapprochent la Suisse de l'UE mais elle ne fait partie de l'Espace Economique Européen, tout en étant membre de l'espace Schengen depuis Décembre 2008.

Le concept de « banque privée » est lié à la confidentialité, à la confiance, à un conservatisme financier qui engendre une protection du patrimoine financier allié à des rendements réguliers.

Malgré les attaques liées aux différents G20 dans lesquels la Suisse n'a pas été conviée, le secret bancaire est toujours en vigueur, ce qui signifie qu'aucun *reporting* n'est appliqué lors d'une ouverture de compte. Des échanges d'informations très ciblés sont prévus avec des pays comme la France, sur demande expresse des autorités. Cette procédure doit faire l'objet d'un projet de loi en France.

L'utilisation d'un compte de gestion de fortune suisse ne doit pas servir à la fraude fiscale alors que des solutions légales d'opti-

mation juridiques et fiscales existent selon le pays de résidence de l'investisseur. Les investisseurs souhaitant délocaliser leurs actifs financiers peuvent le faire en toute légalité sous réserve de le déclarer dans leur pays de résidence fiscale. L'utilisation de structures offshores ne doit pas faire illusion dans l'augmentation de confidentialité et leur utilisation peut être fiscalement pénalisante: c'est le cas pour des résidents français avec l'article 123 bis du C.G.I.



© Corbis 2003

LA GESTION DE FORTUNE

La notion de gestion de fortune est née il y a 200 ans à Genève en même temps que le concept de « banque privée ». Il permet d'apporter à l'investisseur privé des services hautement personnalisés en utilisant la confidentialité comme protection de la sphère privée. C'est cette spécificité de la protection individuelle qui a engendré le secret bancaire suisse, toujours en vigueur malgré les attaques des derniers G20.

La gestion de fortune est accessible par l'intermédiaire d'un conseiller qui oriente le client au mieux de ses intérêts. La gestion

de fortune est accessible à partir d'un montant de 50.000 € d'actifs au sein d'une relation à long terme associant la discrétion, la confiance mutuelle et le conseil dédié basé sur les besoins spécifiques du client.

S'y ajoutent l'indépendance des banques privées, souvent d'origines familiales, qui ne sont liées à aucun groupe, ce qui facilite leur liberté de point de vue qui s'étend au-delà des modes et des tendances. Ces éléments sont le fondement de la gestion de fortune privée.



© Corbis 2003

Le choix des investissements

Le conseiller financier et la banque privée sont les acteurs du choix des investissements, selon le profil du client, sa situation personnelle, professionnelle, financières et ses objectifs.

Dès lors des options de produits financiers sont proposés pour leur cohérence, rendement,

niveau de risque et durée. Plusieurs niveaux d'investissements sont disponibles, selon le montant des actifs disponibles.

Le plus haut niveau est la gestion discrétionnaire, avec un portefeuille comportant des actions présentant un gros potentiel de hausse.

La délocalisation du patrimoine

La crise de la zone euro, de l'euro et de la dette publique des pays de l'UE présente un problème à l'investisseur privé en quête de stabilité, de rendement et de confiance. Les taux des assurances vie baissent, la bourse avance puis recule, l'euro n'est plus le refuge promis.

La délocalisation des patrimoines financiers à partir de 50.000 EUR est une solution viable et légale. Genève est la capitale mondiale de la gestion

de fortune et le Franc suisse est la devise la plus stable du monde au sein d'un environnement politique efficace et discret.

L'investisseur en quête de stabilité et de rendement peut délocaliser ses actifs à Genève et choisir le Franc suisse comme devise de référence, avec une gestion en banque privée dans des actifs solides et non risqués. C'est notre cœur de métier au sein du secret bancaire suisse.

LES DEUX PILIERS DE L'ACTIVITÉ
DE GESTION DE FORTUNE DE
GENÈVE SONT LES GÉRANTS DE
FORTUNES ET LES BANQUES
PRIVÉES, SOUVENT DE TRADITION
FAMILIALE.
AU SEIN D'UN ENVIRONNEMENT
PROTÉGÉ PAR LE SECRET
BANCAIRE SUISSE ET LA
CONFIDENTIALITÉ DES AFFAIRES
FINANCIÈRES LES PATRIMOINES
FINANCIERS SE DÉVELOPPENT
AVEC LE TEMPS.

LES COMPTES NON-RÉSIDENTS

L'ouverture d'un compte non-résident dans l'UE ou un pays tiers est un droit du consommateur européen, ce qui a été caché durant les derniers G20. Mais il doit se conformer à la réglementation qui prévoit sa déclaration aux autorités fiscales dès qu'une opération de crédit ou de débit est effectuée.

Les principales juridictions présentant un intérêt pour une ouverture de compte non-résident:

- ⇒ **La Suisse:** ouverture de compte courant ou de gestion de fortune et obtention d'une carte de crédit Mastercard™ ou American Express™. Secret bancaire.
- ⇒ **Le Luxembourg:** ouverture de compte de gestion de fortune. Secret bancaire.
- ⇒ **Chypre:** ouverture de compte courant

avec carte de crédit.

⇒ **Lettonie:** ouverture de compte courant avec carte de crédit Visa Gold™. Compte avec société offshore disponible. Secret bancaire

⇒ **Seychelles:** création d'une société locale et ouverture de compte sur place ou dans une autre juridiction.

⇒ **Dubaï:** création d'une société offshore ou trust, ou fondation et ouverture de compte. Des montages sophistiqués sont disponibles dans cette juridiction.

LES COMPTES NON-RÉSIDENTS SONT UN POINT D'ENTRÉE DANS LA DÉLOCALISATION DES ACTIFS FINANCIERS: COMPTES COURANTS ET DE DÉPÔTS, COMPTE DE DE GESTION DE FORTUNE, COMPTE MÉTAL PRÉCIEUX.

Autres juridictions disponibles

- ⇒ **Delaware:** très confidentielle, une société de cette juridiction américaine est créée et un compte est ouvert en Europe (Sauf Suisse).
- ⇒ **Jersey:** création d'une fondation à Jersey et ouverture de compte.
- ⇒ **Ile Maurice:** création d'une société mauricienne, ou d'un trust non-résident et ouverture de compte à Maurice ou en Europe. Possibilité de délocalisation dans le cadre de la convention fiscale franco-mauricienne ou avec le programme IRS.
- ⇒ **Singapour:** création d'une structure offshore et ouverture de compte.
- ⇒ **Hong Kong:** création d'une structure offshore et ouverture de compte.



© Pixmax

Les structures offshore

L'utilisation d'une structure offshore (Société, trust, holding ou fondation) augmente la confidentialité et la protection des actifs patrimoniaux en dissociant le bénéficiaire économique, personne physique, de la personne morale, et délocalise les biens dans la juridiction concernée. A partir de ce concept, les combinaisons « structures offshore + comptes bancaires » deviennent applicables dans la gestion des actifs financiers et immobiliers.

LES FONDS NON-CORRÉLÉS

Dans le cadre du redressement et de l'équilibrage des portefeuilles patrimoniaux ainsi que de la partie « sécurité » de l'investisseur privé, l'utilisation de produits financiers peu corrélés aux marchés financiers classiques, en actions et en obligations, est une solution durable.

Les investissements sélectionnés pour cette période d'incertitude et de crise latente des marchés présentent plusieurs critères de choix: faible corrélation avec les marchés en actions, comportement haussier en pé-

riodes de crises aigües, rendement positifs depuis la fin des années 90, sans années négatives, gérants de haut niveau, numéro ISIN et liquidité mensuelle. Ces produits ne sont pas éligibles à la Directive Epargne 2004 de l'UE.

En qualité de conseiller en organisation patrimoniale, notre sélection comporte les produits suivants qui peuvent être souscrits en banque privée à Genève ou au Luxembourg.

Sélection de fonds non-corrélés

- ⇒ **Fonds alternatif à capital garanti:** Man-Investments « IP 220 -GLG», créé en Décembre 1996; rendement moyen annuel 12,5%; rating Aaa; liquidité mensuelle.
- ⇒ **Fonds alternatif:** Castlestone Management; investissement dans la possession physique de métaux précieux; créé en 2004; rendement moyen annuel 13,60%.
- ⇒ **Fonds alternatif:** Castlestone Management; investissement dans la possession physique d'or; créé en 2004; rendement moyen annuel 14,41%.
- ⇒ **Fonds alternatif:** Elite Advisers « Noble Crus »; investissement dans des crus européens; créé 2008; rendement moyen annuel: 15%.
- ⇒ **Fonds alternatif:** Elite Advisers « Precious Time »; investissement dans les montres de grandes marques anciennes; rendement moyen annuel: 15%.
- ⇒ **Fonds alternatif:** Wegelin « Global Diversification »; rendement moyen annuel: 12,60%.

Spécificité des fonds non-corrélés

Cette liste n'est pas limitative et démontre la variété des fonds non-corrélés qui constituent une base stable d'un patrimoine, certains avec protection du capital, des rendements moyens annuels positifs et substantiels dans toutes les conditions de marchés. Ceci permet à l'investisseur de tirer parti de la capitalisation, engendrée par les rendements positifs sur le moyen et long terme, et ses effets bénéfiques sur le capital investi. Un rendement moyen annuel de 9% par an sur 10 ans produit un

rendement capitalisé de + 200%. Selon le profil de l'investisseur, un portefeuille patrimonial en comportera un pourcentage d'actifs de 25, 50 ou 75%, la différence étant investie dans des fonds en actions internationales présentant un rendement de 25 à 60% par an. Le portefeuille peut être complété par une sélection d'actions USA sur les marchés AMEX et NYSE avec un potentiel de hausse important (Gestion de fortune discrétionnaire).

LES FONDS NON-CORRÉLÉS
 SONT UNE BASE DE SÉCURITÉ
 POUR UN PORTEFEUILLE
 PATRIMONIAL EN LIEU ET
 PLACE DES OBLIGATIONS.
 GÉRÉS PAR DE GRANDES
 SOCIÉTÉS DE
 D'INVESTISSEMENTS, ILS
 PRODUISENT DES
 RENDEMENTS RÉGULIER SANS
 PÉRIODES DE BAISES DANS
 TOUTES LES CONDITIONS DE
 MARCHÉS, D'OÙ LEUR UTILITÉ
 DANS DES PÉRIODES DE
 GRANDES INCERTITUDES
 FINANCIÈRES.



© Corbis 2003

NOTRE MÉTHODOLOGIE

Dans le cadre d'une création ou d'un équilibrage de patrimoine après le cœur de la crise financière, un entretien est indispensable avec l'investisseur, soit à Genève ou au Luxembourg. Cette relation de proximité entre l'investisseur et son conseiller financier, puis sa banque privée est indispensable.

Dans certains cas, nous pouvons nous déplacer en France et en Europe, au domicile de l'investisseur dans le cadre d'un contrat

de consulting, après des échanges d'informations en ligne et au téléphone.

Il est possible d'ouvrir un compte de gestion de fortune sans que le bénéficiaire économique se présente à la banque, mais le conseiller financier, qui est son mandataire, doit le connaître ainsi que objectifs afin de définir une stratégie de placement efficace et s'orienter jusqu'à l'optimisation juridique et fiscale.



© Corbis 2003

Portefeuille d'obligations

Reynolds	EUR	15 06 2017	9,5%	Caa1/B
Europcar	EUR	15 01 2018	9,375%	B2/B
Agrokor	EUR	07 12 2006	10,0%	B2/B
Ardogh Glass	EUR	15 10 2020	9,25%	B3/B
ATU	EUR	15 05 2014	11%	B3/B
Ineos	EUR	15 05 2015	9,25%	Ba3/B
ONO	EUR	15 07 2012	11,25%	Caa1/CCC

Obtenir un effet de levier

L'effet de levier sur un portefeuille d'obligations permet d'augmenter la valeur d'actifs et le rendement net du coupon, à partir d'un montant de 250.000 EUR.

Pour le portefeuille ci-dessus, une ligne de crédit en CHF, à hauteur de 70% de la valeur des obligations, peut être obtenu. Le taux serait de 1,75% par an, impactant le moins possible le rendement des obligations par le paiement des intérêts, déduits des rendements des coupons.

Le calcul du rendement est:

- ◆ Investissement: 250.000 EUR
- ◆ Ligne de crédit: 175.000 EUR
- ◆ Rendement initial: 9,94%
- ◆ Nouveau rendement: 15,67%

Le gain de rendement est de 5,73% par an, augmentant de 9,94% à 15,76% net, après déduction du taux d'intérêt de ligne de crédit.

NOS SERVICES AUX

INVESTISSEURS PRIVÉS SONT
HAUTEMENT PERSONNALISÉS
ET CONFIDENTIELS.

L'INVESTISSEUR PEUT CHOISIR
DE NOUS VISITER À GENÈVE OU
BIEN D'OPTER POUR UN
RENDEZ-VOUS SUR SON LIEU
DE RÉSIDENCE CAR SEUL UN
ENTRETIEN CONFIDENTIEL
PERMET UNE ENTRÉE EN
RELATION D'AFFAIRES.

IL PERMET AUSSI DE DÉFINIR
LES OBJECTIFS DE
L'INVESTISSEUR SUR LE MOYEN
ET LONG TERME.

Optimisation fiscale et délocalisation physique.



© 2011 Gardiner Finance LLC



OPTIMISATION JURIDIQUE ET FISCALE



© Corbis 2003

Une fortune bien gérée génère des rendements positifs et expose l'investisseur à la fiscalité de son pays de résidence. Cependant, il dispose de moyens légaux afin de réduire, en toute légalité, l'imposition appliquée aux rendements financiers, loyers, royalties et dividendes. C'est le champ d'application de l'optimisation juridique et fiscale.

La crise financière a engendré une forte baisse des recettes fiscales du fait de la crise économique. Les déficits publics atteignent des pourcentages

élevés de PIB et impactent les marchés financiers via les agences de notation de crédit. Dans ce contexte, les Etats des pays industrialisés sont tentés par un durcissement de la politique fiscale, dans le même élan que les demandes d'abolition du secret bancaire.

L'investisseur privé dispose de plusieurs options afin d'optimiser et de limiter la fiscalité de l'épargne par des moyens légaux.

L'optimisation fiscale par assurance vie

L'INVESTIR DISPOSE

DE PLUSIEURS

OPTIONS LUI

PERMETTANT

D'OPTIMISER LA

FISCALITÉ DE SON

PATRIMOINE DANS

UN CONTEXTE DE

DURCISSEMENT DE

LA FISCALITÉ DES

PAYS

INDUSTRIALISÉS.

L'une des options d'optimisation fiscale consiste à abriter le portefeuille patrimonial dans un contrat d'assurance vie de droit luxembourgeois à partir de 250.000 € d'actifs, sans montant maximum. Ce montage a pour effet de déplacer juridiquement les actifs financiers dans ceux de la compagnie d'assurance et de bénéficier d'une fiscalité nulle durant la durée du contrat, avec un minimum de 8 ans.

Le déplacement juridique des actifs ne change pas leur gestion en banque privée mais apporte une protection juridique forte. Ce processus rend possible la délocalisation des actifs financiers en toute légalité du pays de résidence de l'investisseur, souvent à forte fiscalité, vers une juridiction à faible fiscalité, sans impact fiscal.

Le concept comporte plusieurs entités réparties dans plusieurs juridictions européennes:

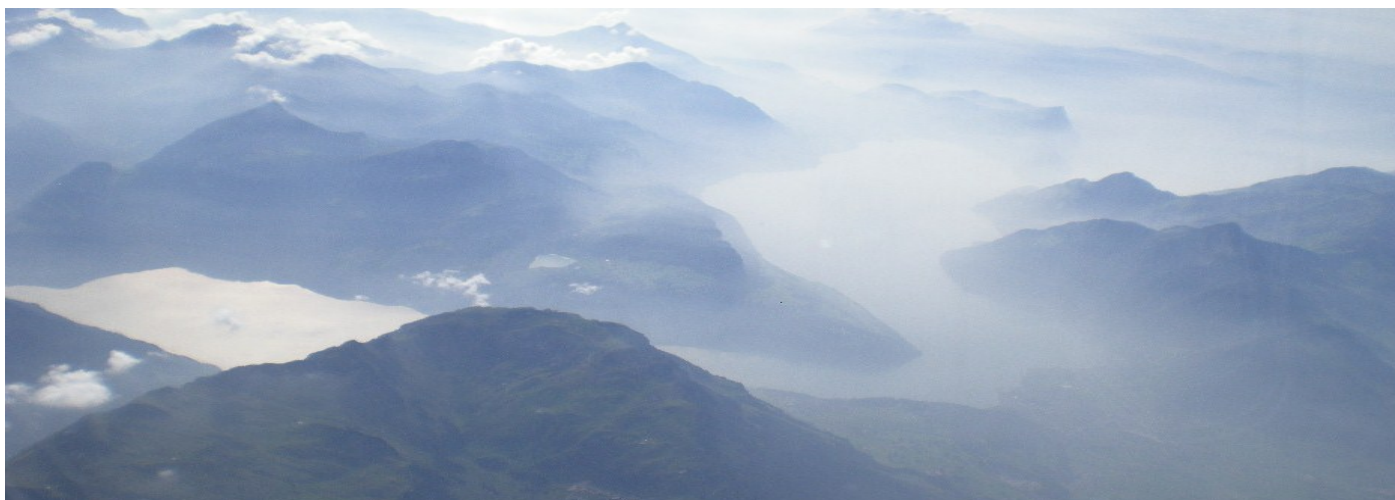
- ⇒ L'investisseur privé disposant d'un patrimoine minimum de 250.000 €.
- ⇒ Le conseiller financier qui définit la stratégie avec l'investisseur.
- ⇒ La banque privée qui souscrit les valeurs, apporte son conseil et gère les actifs.

La compagnie d'assurance vie de droit luxembourgeois qui détient juridiquement les actifs au nom de l'investisseur afin de les protéger et de créer l'optimisation fiscale au regard de la loi qui fait foi au sein de l'UE. Les avantages de l'assu-

rance vie UE pour l'optimisation juridique et fiscale dans la gestion de fortune non-résidente sont multiples:

- ⇒ Délocalisation des actifs financiers afin de les abriter de tout changement de politique fiscale.
- ⇒ Transfert de propriété au nom de la compagnie d'assurance, qui rendent les actifs insaisissables.
- ⇒ Transparence vis-à-vis des autorités fiscales du pays de résidence, justificatifs à l'appui.
- ⇒ Exemption de fiscalité durant la durée du contrat, avec un minimum de 8 ans par une loi UE.
- ⇒ Gestion de fortune en banque privée à Genève ou Luxembourg.
- ⇒ Crédit Lombard disponible durant la durée du contrat, avec la garantie des actifs de la compagnie d'assurance.
- ⇒ L'investisseur bénéficie d'un élément fort de la gestion de fortune: la capitalisation, sans prélèvement fiscaux. Un investissement de 9% par an produit 200% de rendement sur 10 ans, soit un gain de productivité de plus de 50% par rapport au taux moyen de rendement.

La délocalisation en Suisse



© 2011 Gardiner Finance LLC



LA DÉLOCALISATION DE L'INVESTISSEUR PRIVÉ

Principe de la délocalisation

La résidence fiscale repose sur plusieurs critères dont celui du lieu de domicile et la durée de séjour annuel, le seuil étant de 6 mois par an. Au-delà de cette durée, le citoyen est fiscalement résident, en dehors d'autres critères comme la source des revenus et le lieu de résidence de la famille.

Outre l'optimisation fiscale par assurance vie, le contribuable qui souhaite alléger sa fiscalité doit délocaliser physiquement dans une juridiction plus aimable sur le plan de la fiscalité ainsi que celui de l'administration qui en est chargée. Cette délocalisation doit respecter des règles formelles afin d'éviter tout contentieux fiscal après son départ.

Un contribuable français délocalisera principalement en Suisse, Belgique, Luxembourg ou Ile Maurice, tout en bénéficiant du forfait suisse ou d'une convention fiscale comme celle avec l'Ile Maurice, ou encore d'un programme de résidence, comme l'IRS (*Integrated Resort Scheme*) à l'Ile Maurice, alliant la propriété d'une villa ou d'un appartement local et d'un permis de séjour familial, assorti d'une fiscalité au taux de 3%, mais pouvant être nulle selon certaines conditions.

Les options sont disponibles au contribuable fortement imposé, selon des règles précises et durables.



La délocalisation en Suisse

La délocalisation en Suisse est attractive d'un point de vue géographique et culturel. La Suisse romande est francophone, voisine de la France par deux départements, l'Ain et la Haute-Savoie, au sein d'un environnement de montagnes et de stations permettant un grand choix d'activités de loisirs.

La délocalisation en Suisse ne présente pas de difficultés particulières et le secret bancaire suisse, toujours en vigueur et sans pro-

jet de modification malgré la désinformation qui règne dans les médias européens en font une juridiction attractive.

Deux options de délocalisation existent:

- ⇒ Le forfait fiscal qui est basé sur les dépenses.
- ⇒ L'implantation avec un projet économique.

Le forfait fiscal

Pour les investisseurs fortunés pouvant vivre des revenus du patrimoine dans toutes les conditions de marchés, le forfait fiscal est l'une des options d'installation en Suisse. Il pourra choisir soit une résidence en ville, à la campagne ou à la montagne au sein de la Suisse romande.

La Suisse est le pays le plus riche du monde, avec une économie forte, peu impactée par la crise. Elle est dotée d'infrastructures modernes dont la plus haute densité de lignes de chemins de fer, de trois aéroports internationaux, Zürich, Genève et Bâle-Mulhouse. Sa densité de banque est tout aussi forte.

Sa stabilité politique est remarquable et le citoyen suisse dispose des référendums fédéraux et cantonaux pour orienter les choix du gouvernement fédéral.

La fiscalité est progressive selon les revenus et plus permissive pour les sociétés de capitaux (SarL et S.A.) dont le champ de dépenses est plus large que dans d'autres pays sans tomber dans l'abus de biens sociaux.

Le forfait fiscal est un impôt négociable, basé sur les dépenses dont le loyer de la résidence, mais aussi les voitures de luxe, bateau, avion privé et chevaux.

ÉLÉMENT FORT DE
L'OPTIMISATION JURIDIQUE
ET FISCALE DE
L'INVESTISSEUR FORTUNÉ:
LA DÉLOCALISATION DANS
UN PAYS TIERS PERMET DE
S'AFFRANCHIR D'UNE
FISCALITÉ FORTE.
ELLE PERMET UNE
DÉLOCALISATION DU
PATRIMOINE FINANCIER ET
PHYSIQUE AVEC
CHANGEMENT DE LA
JURIDICTION DE RÉSIDENCE
FISCALE.

NOTRE PRESTATION FORFAIT FISCAL

- Ce service est à guichet unique, permettant une installation en Suisse en toute sérénité:
- ⇒ Etude liminaire du dossier
 - ⇒ Audit de patrimoine et optimisation s'il y a lieu.
 - ⇒ Détermination du lieu de résidence.
 - ⇒ Recherche d'un bien immobilier, soit à l'achat, soit à la location.
- ⇒ Formalités de départ dans le pays de résidence fiscal.
 - ⇒ Visite de l'investisseur sur le futur lieu de résidence en Suisse.
 - ⇒ Négociation du forfait avec les autorités locales.
 - ⇒ Introduction en banque privée pour la gestion de fortune.



© Pixmax

La délocalisation par projet économique

- Les accords bilatéraux signés entre l'UE et la Suisse simplifient l'installation de citoyen UE/AELE en Suisse, soit dans le cadre d'une prise d'emploi avec formalités simplifiées, soit dans le cadre d'un projet économique.
- ⇒ Remise du business-plan aux autorités cantonales.
 - ⇒ Obtention de l'Assurance de Permis de Séjour, qui est valable 3 mois.

- Ceci s'applique à des professions libérales qui ne sont pas contraintes par une résidence spécifique: consultants et conseillers financiers par exemple. Mais cela s'applique aussi à des investisseurs comme alternative au forfait fiscal, en créant une société de capitaux, Sarl ou SA qui bénéficiera des revenus de la fortune, gérée en banque privée en Suisse, comme de dividendes et royalties en provenance d'autres juridictions. Les formalités sont peu contraignantes et un permis de séjour est obtenu dans des délais très courts.
- ⇒ Recherche d'un appartement.
 - ⇒ Formalités de constitution de la société de capitaux.
 - ⇒ Introduction bancaire à titre privé.
 - ⇒ Mise en place de la gestion de fortune.
 - ⇒ Obtention du Permis de Séjour après arrivée en Suisse.

Notre prestation est à guichet unique:

L'installation en Suisse avec un projet économique est plus rapide et moins coûteuse en imposition que le forfait fiscal et est donc accessible au plus grand nombre.

- ⇒ Conseils dans la rédaction du business-plan.

Les avantages d'une délocalisation en Suisse

La Suisse romande est un choix de délocalisation attractif du fait de sa francophonie, de sa situation géographique au cœur de l'Europe et de sa proximité avec la France. Outre sa frontière commune avec plusieurs départements français, Genève est à 3 heures de Paris en TGV et 45 minutes en avion.

La stabilité politique de la Suisse, aussi bien que monétaire et fiscale sont des éléments non négligeables du choix de délocalisation, ainsi que l'absence de grèves des services publics. Membre de l'espace Schengen depuis fin 2008, ses frontières sont ouvertes sur la France et l'Europe, permettant des déplacements en toute quiétude.

Les sociétés de capitaux ne sont pas soumises à l'abus de biens sociaux et permettent une grande liberté des charges ainsi qu'une fiscalité attractive. Enfin, la confidentialité des affaires, soutenues par le secret bancaire, toujours en vigueur, sont des atouts pertinents pour un choix de résidence.

LA DÉLOCALISATION
EN SUISSE REPOSE
SOIT SUR LE FORFAIT
FISCAL POUR LES
INVESTISSEURS
FORTUNÉS, SOIT SUR
UN PROJET
ÉCONOMIQUE AFIN DE
PROFITER DES
ACCORDS BILATÉRAUX
ENTRE L'UE ET LA
SUISSE.

La délocalisation à l'Ile Maurice



© 2011 Gardiner Finance LLC



LA DÉLOCALISATION À L'ÎLE MAURICE



© Gardiner Finance LLC

Une alternative à la délocalisation en Suisse et l'Île Maurice, juridiction fiscalement amicale dans l'océan Indien. Membre du Commonwealth, l'Île Maurice est une démocratie et un centre financier, sur la liste blanche des paradis fiscaux, qui a signé de nombreuses conventions fiscales, dont avec la France, Allemagne, Belgique, Luxembourg, Grande-Bretagne, Suède et Italie pour ce qui concerne l'Europe.

Ce sont ces accords afin d'éviter la double imposition

qui rend l'Île Maurice attractive pour un investisseur souhaitant délocaliser. S'y ajoute les programmes immobiliers IRS (*Investment Resort Scheme*) qui permettent l'achat d'un bien immobilier à des non-mauriciens, assortis d'un permis de séjour familial ainsi que d'avantages fiscaux pouvant aller jusqu'à une fiscalité nulle.

C'est pourquoi nous proposons cette juridiction dans un choix de délocalisation de l'investisseur européen.

Délocalisation avec la convention fiscale

Une délocalisation avec convention fiscale permet un changement de résidence fiscale tout en conservant son domicile dans le pays de résidence initial, ainsi que le maintien d'activités économiques.

Une société mauricienne de type GBC 1 est le support de ce type de délocalisation. Elle est fiscalement résidente à l'Île Maurice, c'est-à-dire qu'elle a deux directeurs mauriciens, avocat ou expert-comptable, et maintient un compte bancaire et sa comptabilité sur place.

La fortune est sous gestion sur la structure mauricienne, en banque privée à Genève, mais les revenus du patrimoine sont rapatriés à l'Île Maurice. Après 6 mois de résidence sur place, l'investisseur devient fiscalement résident. Il déclare les revenus du patrimoine aux autorités fiscales mauriciennes, et est imposé au taux de 15%. Mais, du

fait de l'accord évitant la double imposition, un abattement automatique de 80% s'applique aux revenus déclarés, et le taux d'imposition devient 3%. Un *Tax certificate* est délivré par les autorités mauriciennes chaque année.

Une durée annuelle de séjour de 183 jours est la règle pour conserver le statut de résident fiscal. L'investisseur qui conserve son domicile et des activités économiques dans le pays de départ paiera ses impôts dans cette juridiction mais en apportera la preuve aux autorités mauriciennes afin qu'ils soient déduits des 3%, à concurrence d'une fiscalité nulle.

La résidence à l'Île Maurice peut être louée ou achetée, sans impact sur la convention fiscale qui s'applique de plein droit si cette option est choisie par le bénéficiaire économique.

Délocalisation avec le programme IRS

Le programme IRS permet l'acquisition d'un bien immobilier à l'Île Maurice à partir d'une valeur de 500.000 €, assorti d'un crédit de 60% de la valeur du bien par banque mauricienne pour les investisseurs qualifiés. L'achat est assorti d'un permis de séjour familial qui est valable tant que le bien est conservé. De même, la fortune est gérée à Genève, soit en nom propre, soit sur une structure adaptée, sans contrainte de domicile fiscal.

Les programmes IRS sont des résidences de grand standing comportant des appartements ou

des villas, soit à l'intérieur de l'île, soit au bord de l'océan Indien, avec des prestations de haut de gamme.

La fiscalité est de 15% des revenus rapatriés à l'Île Maurice mais pour des citoyens des pays ayant signé l'accord de double imposition, l'abattement de 80% s'applique d'office et le taux réel est de 3%.

Une option consiste à ne pas rapatrier les revenus à l'Île Maurice, mais d'utiliser une carte de crédit pour les dépenses et le numéraire. Dans ce cas la fiscalité est nulle.

L'ÎLE MAURICE EST
UN CHOIX DE
RÉSIDENCE FISCALE
À FISCALITÉ RÉDUITE
SELON DEUX
OPTIONS: SOIT LA
CONVENTION
FISCALE, SOIT LE
PROGRAMME
IMMOBILIER IRS,
DANS L'OCÉAN
INDIEN.



NOTRE PRESTATION ILE MAURICE

Procédure de délocalisation

- L'investisseur souhaitant délocaliser à l'île Maurice doit s'y rendre afin de préparer son installation dans les meilleures conditions, rencontrer les intervenants et sélectionner un bien immobilier, soit à l'achat, soit à la location. Notre prestation « Convention fiscale » comprend:
- ⇒ Voyage à l'île Maurice avec:
 - ⇒ Eléments de formation de la société mauricienne fiscalement résidente.
 - ⇒ Présentation à deux banques locales.
 - ⇒ Visite de biens immobiliers, achat ou location.
 - ⇒ Remise d'une étude sur les droits et devoirs de l'investisseur vis-à-vis de la convention fiscale.
 - ⇒ Avocat franco-mauricien pour étude des conditions de départ de la résidence fiscale et des conditions d'implantation à Maurice.

Ce déplacement est l'élément essentiel de la délocalisation, en complément de la délocalisation des actifs financiers pour sa gestion en banque privée genevoise, sous structure mauricienne.
 - ⇒ Rencontre des autorités concernées sur place.

Procédure pour le programme IRS

- Le programme IRS nécessite un déplacement afin de visiter plusieurs programmes immobiliers et rencontrer deux banques pour l'étude du crédit. Les biens concernés ont une gamme de prix comprise entre 500.000 et 2.000.000 €, avec un crédit de 60% de la valeur.
- L'investisseur dispose du choix entre appartements ou villas de grand standing, généralement au bord de l'Océan Indien, avec des services comme des centres commerciaux ou équipement sportifs à proximité.
- ⇒ Un permis de séjour est délivré aux acheteurs d'un bien IRS.
 - ⇒ Déplacement à l'île Maurice avec:
 - ⇒ Visite de biens immobiliers
 - ⇒ Conditions d'attribution des crédits
 - ⇒ Présentation à deux banques locales
 - ⇒ Présentation des conditions de vie sur place.

Les avantages de l'île Maurice

L'île Maurice est un choix de résidence fiscalement amicale selon plusieurs options, au sein d'un environnement agréable bordé par l'Océan Indien. Le climat tropical comporte deux saisons, l'été (24 à 33 degrés) et l'hiver (17 à 24 degrés) avec la présence permanente des alizés.

L'île Maurice est totalement bilingue français et anglais et le système éducatif est de bon niveau. Les infrastructures sont développées et les loisirs orientés vers les sports et activi-

tés nautiques et le golf. La Réunion est à une heure de vol et les vols internationaux desservent l'Europe sur une base quotidienne.

En complément des options d'implantations ci-dessus, un permis de résidence pour la retraite peut être obtenu à partir de 40.000 \$ de revenus, ou un permis de séjour et de travail pour des activités économiques sont des choix complémentaires.

UN VOYAGE À L'ÎLE
MAURICE EST UN
ÉLÉMENT
INDISPENSABLE D'UN
PROCESSUS DE
DÉLOCALISATION SUR
PLACE AFIN DE
RENCONTRER LES
DIFFÉRENTS
INTERVENANTS ET
VISITER PLUSIEURS BIENS
IMMOBILIERS.



© 2003 Corbis

Nous contacter



© 2011 Gardiner Finance LLC



Nous contacter

Gardiner Finance LLC
6, rue Guillaume Tell
Case postale 1557
CH—1211 Genève 1

Contact:

Michel Bigot, manager, conseiller financier

Tél. Suisse: +41 78 873 58 45

Tél. France: +33 78 723 31 65

Fax: +41 22 594 80 30

info@gardinerfinance.com

Skype: gardiner.finance

www.gardinerfinance.com



Notre société est présente dans [l'Annuaire 2011 des Banques privées et des sociétés de gestion patrimoniale en Europe](#), publié par le magazine français « Commerce International », en Mars 2011.

